

Cette synthèse prend appui sur les thématiques suivantes :

- I) les transports et déplacements.
- II) Les modes de garde innovants des enfants
- III) Les services publics et la proximité.
- IV) Les emplois de médiation
- V) Les rythmes scolaires.

## **I) les transports et les déplacements.**

Le traitement des questions relatives aux transports et à la mobilité urbaine dans les territoires de la géographie prioritaire de la politique de la ville sont des questions déterminantes pour l'accès à l'emploi, aux structures de santé, à l'école, à l'éducation. Ils constituent un préalable pour asseoir un développement durable et équilibré de l'ensemble des quartiers d'une agglomération. En outre, les modalités de choix de transports en commun produisent des effets très concrets sur l'amélioration de la qualité de vie, sur la convivialité des cheminements menant aux différents points d'arrêt, sur les dessertes des services.

Le Ministère de la ville fait donc de l'étude des déplacements urbains une de ses priorités dans le cadre des contrats de ville 2000-2006. Afin de concourir à cet objectif, notamment en Ile de France, un protocole a été signé le par M. Claude BARTOLONE, Ministre délégué à la ville, Monsieur Jean-Pierre DUPORT, Préfet de la région Ile de France, Préfet de Paris et Monsieur Georges DOBIAS, vice président du Syndicat des Transports parisiens, le 30 mai 2000.

Parmi les objectifs de cette convention figurent ceux de l'amélioration de la qualité des dessertes par l'augmentation des fréquences en heures creuses ainsi que par la création, en complément du réseau NOCTAMBUS, de services de nuit desservant la moyenne et la grande couronne de Paris. Le réseau NOCTAMBUS fonctionne après la fermeture du métro et du RER. Les bus circulent sur les grands axes de Paris et de la banlieue. De même sont traités les problèmes relatifs aux amplitudes horaires permettant d'améliorer les fréquences, les amplitudes journalières et hebdomadaires et les services les samedis, dimanches et jours fériés. Les dessertes de proximité (écoles, commerces, démarches personnelles) feront dans ce cadre l'objet d'un traitement particulier.

Ce protocole a validé l'extension de la carte Imagine R. Elle permettra à ses titulaires de l'utiliser durant les petites vacances scolaires. (réfèrent : M. Mounier – STP- 01 47 53 28 92 )

Ce protocole rejoint tout à la fois des constats réalisés dans certains quartiers de la politique de la ville qui font apparaître des déficits très importants en matière de desserte comme aussi des expériences originales qui se traduisent par des améliorations concrètes, gage d'une souplesse d'utilisation et d'un gain de temps pour leurs habitants.

a) desserte du quartier du LUTH à Gennevilliers.

Mise en place d'une navette dénommée le Lutin constituée de deux autobus du lundi au vendredi toute l'année à l'exception des mois de juillet et août pour assurer toutes les 10/15 minutes une desserte du quartier du LUTH . Cette navette améliore la desserte du quartier vers le la ligne de métro.  
( correspondant : M. Gaumart-RATP- 01 44 68 39 22.)

b) l'expérimentation «bus de nuit ».

La plate forme aéroportuaire de Roissy Charles de Gaulle est un pôle d'emploi important et dynamique. Elle fonctionne toute l'année 24 heures sur 24. L'expérimentation en question vise à en faciliter l'accès en transport collectif à partir de certaines communes de Seine Saint Denis et du Val d'Oise.

L'offre « bus de nuit » fonctionnera en prolongement de l'offre SNCF actuelle soit entre minuit et 5 heures du matin. Elle repose sur la création d'un réseau structurant 18 lignes routières. Le passage des dessertes se fait par un point d'arrêt central et commun ( Paris-Châtelet ) au réseau Noctambus de la RATP. Il permet d'améliorer la synergie entre les offres de transport de nuit. ( Des expériences similaires ont lieu en province avec des objectifs différents. A Lyon Noctibus dessert chaque week end les établissements nocturnes situés sur les bords des quai de la Saône.

Cette expérimentation durera 2 ans sur 3 lignes test choisies pour leurs caractéristiques socio-démographiques et pour leur intégration dans la politique de la ville. Une tarification attractive est mise en place acceptant toute la gamme des titres communs de transports franciliens. La question de la sécurité est prise en compte par un renforcement du personnel à bord des véhicules.  
( correspondant M. Tabourot, société de transport et d'exploitation francilienne pour l'intermodalité-01 45 19 14 45 ).

c) l'expérimentation «Allo Bus Roissy».

Dans le cadre d'un appel à projet de la délégation interministérielle à la ville les communes en contrat de ville de l'Est du Val d'Oise ont proposé l'expérimentation d'un nouveau système de transport mis au point par les courriers d'Ile de France. Ce système a pour objectif de répondre à tous les besoins de déplacements domicile-travail des habitants des communes signataires de ce protocole vers le pôle emploi de Roissy. A l'issue de cette expérimentation, les commune se prononceront sur sa pérennisation. Les financements sont assurés par le Syndicat des transports parisiens , la région Ile de France, Aéroports de Paris et l'exploitant des lignes de desserte.( correspondant-M. Flochlay- courriers d'Ile de France- 01 60 03 63 66 ).

d) nouveaux services à Montbéliard.

Deux nouveaux services sont apparus. Buxi permet d'effectuer des transports à la demande et permet de relier entre elles des communes de la périphérie de Montbéliard sans passer par le centre ville( 3 circuits fonctionnent entre 7 H et 19 H sur simple appel téléphonique).

Ce service par ailleurs dessert des points d'arrêt identifiés. ( une expérience du même type est proposée au Plessis Robinson ( Hauts de Seine ), le Minhibou qui pendant les heures creuses permet d'assurer les déplacements vers le marché et les commerces du centre ville. Il se réserve par téléphone et à l'avance en précisant l'heure et le lieu de prise en charge. Le Technobus, autre service, est une expérimentation de la zone de desserte du technoland à partir des communes de la périphérie. 5 circuits ont été créés adaptés aux horaires d'embauche des entreprises. Des départs matinaux existent ( entre 4 H et 5 H )ainsi qu'entre 12 et 13 heures. L'expérience se poursuit jusqu'à la fin de 2000 et sera poursuivie au vu d'un bilan.

e) le tramway de Montpellier.

Sa mise en service en juillet 2000 permet d'assurer un service de 5 heures du matin à une heure du matin avec une fréquence de 4 à 5 minutes entre chaque rame quand celle des bus aux heures de pointe était de 10 à 15 minutes précédemment. Il est intégré à la politique de la ville ( desserte du quartier de la Paillade).

## **II) les modes de garde innovants des enfants.**

Le comité interministériel des droits des femmes et de l'égalité des femmes a le 8 mars 2000 engagé une action globale afin de faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines de la vie sociale, économique et politique. Parmi ces mesures, l'une d'entre elles concerne le lancement d'un programme expérimental de soutien aux modes de garde innovants dans les quartiers de la politique de la ville.

Ce programme permettra de recenser les expériences innovantes menées par différentes institutions ; caisses d'allocations familiales, communes, associations, conseils généraux..., d'expertiser et de diffuser les réalisations les plus intéressantes, d'aider à monter des projets innovants et de les soutenir au démarrage.

La délégation interministérielle à la ville a confié une mission d'expertise technique à l'Observatoire régional de la santé et des affaires sociales en Lorraine ( contacts Mme Carol SAINT GUILLAIN 03 83 80 60 60 ) qui a permis d'effectuer un premier recensement. Celui-ci a fait apparaître des propositions d'offres de services très innovantes dont certaines sont encore à l'état de projet de demande sous réserve de validation à être accompagnées. Tous posent clairement la question de rendre les modalités d'utilisation des structures de gardes d'enfants plus souples dans leurs horaires de fonctionnement et plus réactives notamment pour permettre d'apporter aux parents des réponses adaptés à des situations difficilement prévisibles. (horaires variables, urgences...).

Ces propositions sont encore à l'état de projet. Ceux-ci font actuellement l'objet d'un examen approfondi permettant de déterminer la manière dont les problèmes financiers qu'ils révèlent peuvent trouver des solutions ne pénalisant pas notamment les familles aux ressources très modestes particulièrement concernées par ces modes de garde dans les quartiers de la politique de la ville.

Quelques exemples de projets sont présentés ci-après :

- Saint Etienne du Rouvray ( 76 ) : la maison de l'enfance propose un accueil d'urgence avec 6 places de crèches réservées pour des parents ayant un contrat de travail à durée déterminée ou effectuant un stage.
- Le Centre social Saint Rémi à Reims ( 51 ) propose sur simple appel téléphonique une solution temporaire mais immédiate de garde à domicile aux heures et jours utiles aux parents par des personnes formées, encadrées et compétentes.
- Eaubonne ( 95 ), création d'une crèche à horaires décalés et flexibles permettant l'accueil d'enfants les samedis, dimanches et jours fériés ainsi que la nuit. ( 01 39 59 03 53 ).
- Strasbourg. La direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle a fait réaliser deux études sur, d'une part, les coûts de la garde d'enfants dans les parcours d'insertion professionnels ainsi que, d'autre part, sur les freins à l'insertion professionnelle des femmes aux problèmes de garde d'enfants. A Strasbourg fonctionne un restaurant garderie qui permet un accueil périscolaire des enfants de 6 heures à 21 heures du lundi au vendredi. ( 03 88 79 25 84 ). Deux projets sont en cours d'examen : à Lingolsheim, le service municipal petite enfance souhaite pouvoir accueillir dans un appartement spécialement aménagé des enfants en

déhors des horaires de garde des assistantes maternelles et des ouvertures des crèches. Cet appartement serait ouvert en fonction des besoins des parents. ( 03 88 78 88 88 ). Un projet similaire a été élaboré à Illkirsch Graffenstaden. Il entend répondre à des situations du type accès à l'emploi imprévu, placement de courte durée pour effectuer un stage, parent malade.

- Centre communal d'action social de Vienne( 38 ), 04 76 60 34 00. Deux projets sont en cours d'étude. Le premier a pour but l'assouplissement du règlement intérieur de la crèche Grain d'Aile afin de répondre aux besoins de parents travaillant à temps partiel, ou d'accueil d'urgence ) et le second cherche à créer un service de garde à domicile.
- Montpellier. Existence de la structure Le relais parental les Lillas. Il s'agit d'un lieu d'accueil temporaire pour des enfants dont les parents sont provisoirement en difficulté( hospitalisation, stage-insertion, parents isolés ). La structure fonctionne 11 mois par an et 24 heures sur 24. Son objectif est d'aider les familles en difficulté en leur évitant de faire appel à des modes de gardes inadaptés. ( 04 67 04 10 10 ).
- Toulouse. Fonctionnement de trois crèches dans les quartiers de la Reynerie ( accueil plus Reynerie 05 61 40 70 76 ) de La Faourette ( halte garderie Faourette 05 61 43 80 74 ) et Empalot crèche associative le Cappe 05 61 55 46 50 ). Ces structures répondent par des horaires adaptés à la situation de personnes en difficulté.
- Haut de Seine. Plusieurs projets sont à l'étude. Pleins Grés à Gennevilliers ( ( 01 47 90 46 48 ) étudie la possibilité d'ouverture d'une crèche à horaire décalé permettant de répondre aux besoins de certaines entreprises et salariés.L'association pour le développement intercommunal des Blagie ( 01 47 02 01 21 ) développe un projet similaire. Enfin, l'association Echanges et proximité ( 01 41 07 97 55 ) réfléchit aux modalités de création d'une crèche aux horaires atypiques.

### **III) les services publics et la proximité.**

La problématique du temps est bien évidemment au cœur de celle qui concerne tant la localisation que l'organisation des services publics dans les territoires de la politique de la ville. La question de leurs horaires d'ouverture est tout aussi essentielle.

Les fiches d'expérience suivantes rendent compte de quelques initiatives originales relatives à ce thème. Elles ne sont pas exhaustives. Un large consensus de territorialisation des services publics est actuellement en cours en France, notamment du fait des communes et de leurs établissements publics de coopération.

<p>MONTREUIL</p> <hr/> <p>- 91 146 habitants. - 1 960 agents municipaux.</p>	<p>- La Ville est divisée en 11 quartiers et 5 secteur regroupant chacun deux ou trois quartiers.</p> <p>- Plusieurs services municipaux sont présent dans chaque secteur, ainsi que des Pôle d'information multi-services dans trois d'entr eux.</p> <p>- Dans chaque quartier se trouve un Conseil de Quartier.</p>
----------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## GENESE DU PROJET

---

Le dispositif de territorialisation mis en oeuvre par la Ville de Montreuil répond à deux grands types d'objectifs :

- Un objectif interne, celui de réorganiser en profondeur les services municipaux. Dès l'origine en effet, la territorialisation a été conçue non pour répondre à un problème précis, mais comme une nouvelle organisation de droit commun sur l'ensemble des champs d'action de la collectivité. On a donc cherché à améliorer la transversalité, à responsabiliser les agents, à améliorer la réactivité des services.
- Un objectif externe, celui de mieux répondre aux attentes de la population, d'une part en lui offrant une meilleure efficacité de la résolution des problèmes quotidiens par l'identification d'interlocuteurs capables d'y répondre et assurant une coordination des services à l'échelle d'un quartier, d'autre part en renouvelant les méthodes traditionnelles de concertation de la population, par la mise en place d'élus et de Conseils de Quartier.

### *Réorganisation du système administratif municipal*

La territorialisation a été menée en parallèle avec une réforme de l'organigramme, qui s'est notamment traduite par la mise en place de 5 Directeurs de Territoire. Ils sont membres à part entière de l'équipe de Direction - Directeur des bâtiments, DRH, Directeur de l'éducation, etc.-, mais ont aussi une casquette territoriale et encadrent à ce titre le Responsable Technique de Secteur et le Responsable de Secteur pour l'Animation. Ils ont aussi une responsabilité globale sur leur Secteur.

Un Directeur Général adjoint suit la territorialisation et les quartiers. Un chef de projet a été désigné pour conduire et suivre le projet de territorialisation depuis fin 96. En revanche, il n'existe pas de service spécifique chargé de gérer la proximité ou la territorialisation. Cette fonction est de fait répartie dans l'ensemble des services et des directions afin que la territorialisation soit bien perçue comme l'affaire de tous et non l'affaire d'un service spécialisé relayé par quelques équipes de terrain. Dans les faits, la coordination se fait, de manière collégiale, lors des groupes de suivi de la territorialisation sous la conduite du DGA et des directeurs de territoires et lors des réunions du Comité de Direction.

Quant à la prise en compte de la logique de déconcentration par l'ensemble des services, elle a fait l'objet d'un examen précis lors des groupes de travail avec comme critère principal la valeur ajoutée. Dans tous les cas où la déconcentration d'une activité risquait d'entraîner moins d'efficacité, elle a été évitée. Dans certains cas des dispositifs intermédiaires ont été mis en place -nomination de référents par quartier. Même s'ils sont maintenus au niveau central, tous les services doivent intégrer la priorité territoriale -y compris les services fonctionnels-, mais à chaque fois de manière différente.

L'organisation mise en place repose sur la présence, dans chacun des cinq Secteurs :

- D'un pôle chargé des orientations générales et de la coordination : Maires adjoints de quartiers et un membre de la direction générale, qui encadre les responsables techniques et animation.
- De trois pôles opérationnels :

Un pôle chargé du cadre de vie quotidien et des interventions techniques. Ce pôle est placé sous la responsabilité d'un responsable technique de secteur - RTS- qui coordonne une équipe technique territorialisée -voirie propreté, voirie travaux, atelier, travaux bâtiments, sports, propreté des bâtiments. Le RTS gère l'activité, les priorités d'intervention des équipes des différents services techniques de proximité, mais pas directement du personnel. Ce choix a été fait pour maintenir un lien entre les équipes et un service thématique afin de garder une articulation constante entre territoire et thématique. Il répond au souci de ne pas trop alourdir la tâches des responsables de territoire par de la gestion pour se consacrer à la relation avec la population et l'amélioration de la transversalité entre services.

Un pôle chargé de l'animation socio-culturelle. Ce pôle est placé sous la responsabilité d'un Responsable de Secteur pour l'Animation (RSA) qui coordonne une équipe territorialisée (jeunesse, enfance, culture, social). Il n'a pas plus que le RTS de relation de supérieur hiérarchique avec les agents.

Un pôle chargé de la vie citoyenne et des projets de quartier, avec un coordinateur de projet de quartier développement social urbain.

A terme, cette organisation sera complétée, sur trois des cinq secteurs, par un pôle prestations administratives, accès aux droits, prenant la forme d'un Pôle d'Information Multi Services (PIMS). Ce type d'équipement, qui fonctionne suivant une logique de plate-forme de services publics, existe déjà depuis 2 ans et demi sur l'un des cinq Secteurs.

En matière d'implantations physiques, cinq antennes implantées dans les quartiers sont ouvertes au public et accueillent les responsable des trois pôles. Dans chaque antenne, une secrétaire/accueil et deux arpenteurs assistent RTS et RSA. Les arpenteurs sont en particulier chargés de détecter les problèmes, d'informer la population, etc. Au total, 700 agents ont été redéployés dans les Secteurs.

Les équipes territoriales sont chargées de répondre, dans le cadre le plus transversal possible, aux besoins quotidiens des habitants et de faire le relais avec les service centraux. En application d'un principe de subsidiarité, l'équipe territoriale constitue le point d'entrée de droit commun dans les services municipaux. Seul ce qui ne peut pas être traité par les équipes territoriales remonte au niveau central.

Ainsi, pour toutes les interventions de nature technique, l'antenne de secteur et le Responsable Technique de Secteur constituent le guichet unique des demandes, tant de la population que des responsables d'établissement. A partir de cette demande, le RTS peut agir directement avec ses moyens propres ou bien faire appel aux moyens centraux qui doivent être, dans la mesure du possible, à sa disposition, dans la mesure où la territorialisation doit être la priorité de tous. Ce dernier point montre que la "territorialisation" ne se résume pas aux équipes territoriales. Ce sont les personnes, les structures visibles au contact, mais la territorialisation, qui est aussi l'amélioration du service public au travers d'une plus grande proximité, ne peut résulter que de la mobilisation de l'ensemble de la Commune.

Mairie de Montrueil : 01.48.70.69.00  
Simon Movermann Directeur

<p>RENNES</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 210 000 habitants.</li> <li>- 4 100 agents municipaux.</li> <li>- Le District a été transformé en Communauté d'Agglomération le 31 décembre 1999.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 4 Mairies de Quartier dont la fonction est uniquement administrative.</li> <li>- La territorialisation concerne avant tout les domaines social et de l'insertion : 6 antennes de CCAS ; un Espace Social Commun regroupant plusieurs services publics d'aide et d'action sociale.</li> <li>- 17 Conseils de Quartier répartis dans les 17 quartiers que compte la ville.</li> </ul>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### *La territorialisation des Services Sociaux*

La démarche de territorialisation des services sociaux est liée au constat de l'éclatement des services sociaux entre la Ville et le CCAS, et à la volonté de rationaliser cette organisation en limitant les recouvrements. Durant les années 90, la mission du CCAS a donc été recentrée sur les prestations liées aux personnes âgées et à l'insertion, dans une logique de décloisonnement : ainsi, par exemple, les services de maintien à domicile ont été rapprochés des services d'hébergement.

Quant aux agents des services d'insertion, il leur a été demandé de développer une certaine polyvalence, afin d'atténuer l'organisation verticale des services et de mettre fin à la logique une prestation/un service. La mise en place de cette logique de décloisonnement a impliqué une restructuration des services et des responsables entre la Ville et le CCAS.

A cette logique de décloisonnement a correspondu la mise en place d'une organisation transversale sur une base territoriale, en lieu et place de l'ancienne organisation en services verticaux. Le choix a été fait de prendre pour référence territoriale les Circonscriptions d'Action Sociale du Département, premier partenaire de la ville en matière d'aide sociale, et dont le découpage était cohérent avec celui en quartiers. En 1991 ont donc été ouverte six antennes du CCAS, une dans chaque Circonscription d'Action Sociale. Ces antennes se sont ensuite installées dans des équipements communaux ou départementaux, ou des Centres Sociaux.

Cette démarche de territorialisation des Services Sociaux a ensuite été prolongée et développée : en 1993, à l'occasion d'une opportunité immobilière, la Ville a tiré les conséquences d'une étude qui a révélé que les services du CCAS, de la CAF et du Département touchaient à 60 ou 70 % les mêmes populations. Il a ainsi été décidé, suivant une logique de Plate-Forme de Services Publics, de réunir ces institutions dans un seul et même lieu, autour de quatre pôles : accueil-information-accès au droit, insertion sociale, petite enfance, et insertion professionnelle-formation. C'est ainsi qu'en 1996 a ouvert dans le quartier Maurepas, en Contrat de Ville, l'Espace Social Commun du Gros Chêne. Il accueille, en plus des services du CCAS, de la CAF et du Département, des permanences de la Mission Locale et de l'ANPE.

Dans le cadre de l'Espace Social Commun, il avait été envisagé, dans un premier temps, de mettre en place un plan de formation avec pour objectifs de développer chez les agents des compétences polyvalentes. Chaque agent devait pouvoir traiter indifféremment toutes les prestations.

Cette conception des choses s'est avérée inopérante -multiplicité des textes et des conditions d'accès aux prestations-, et il n'est apparu comme ni possible ni souhaitable de former les agents à la polyvalence. La mutualisation des savoirs a donc été réorientée vers une logique plus participative, spontanée et réactive couvrant l'organisation de l'accueil, des pôles, des réseaux, des responsabilités hiérarchiques, etc.

Le pilotage du dispositif de territorialisation des Services Sociaux est assuré par la Direction Générale Solidarité Santé, dont dépend le CCAS.

#### *Prise en compte des questions de territorialisation par le niveau central et pilotage des dispositifs*

Dans le cadre de la démarche de territorialisation, certains services, sans qu'il y ait de déconcentration physique, sont organisés suivant une base territoriale. Les services concernés sont surtout les services de prestations, à l'exclusion des services de mission. Sont ainsi organisés sur la base d'équipes territoriales les services de voirie, des jardins, de petites interventions sur les bâtiments communaux, et les services de prestations à l'école.

## ENJEUX ET PERSPECTIVES

### *Eléments de bilan*

L'ouverture de l'Espace Commun du Gros Chêne a été à l'origine d'une augmentation quantitative de la fréquentation des services sociaux, mais sans que cette hausse de fréquentation se traduise par une augmentation des prestations délivrées : l'Espace Commun a en fait permis aux usagers de se sentir plus proches des services ; aujourd'hui ils n'hésitent plus à s'y rendre, même sans besoin précis. C'est donc devenu un lieu structurant pour le quartier.

### *Perspectives d'évolution du dispositif*

Il est prévu, dans le cadre du Contrat de Ville 2000-2006, de développer trois nouveaux Espaces Sociaux Communs dans trois autres quartiers. Ce sont également des quartiers en Contrat de Ville.

La fonction de Chargé de Quartier est aujourd'hui à questionner : à l'heure actuelle en effet, sauf dans les quartiers en Contrat de Ville, ils assurent cette fonction en plus de leur fonction au sein de l'organigramme municipal, ce en respect du principe suivant lequel les fonction thématiques doivent primer sur les fonctions territoriales.

### *Quelle insertion du dispositif dans un contexte d'agglomération ?*

Le District dont fait partie la Commune de Rennes a été transformé en Communauté d'Agglomération le 31 décembre 1999. L'un des enjeux est aujourd'hui de prendre en compte la problématique de territorialisation des services dans ce contexte d'agglomération. La structure d'agglomération gère désormais, en effet, des politiques qui touchent l'habitant dans sa vie quotidienne -transport, environnement, déchets, circulation, insertion par l'économique.

La mise en place d'une articulation entre le niveau de décision de ces politiques et la concertation, à l'échelle de proximité, des quartiers, constitue aujourd'hui un enjeu majeur, tout comme il importe de mettre en place une réflexion sur l'implantation coordonnée des services publics : il devrait être possible de transférer à l'échelle de certaines des communes périphériques la logique mise en oeuvre dans les quartiers rennais, ou de regrouper plusieurs de ces communes pour certains services -une crèche, par exemple, pourrait être un équipement commun à plusieurs communes.

#### CONTACTS

---

Mairie de Rennes	02 99 28 55 55
Patrice Allais	Responsable de la Mission Contrat de Ville
Jean-Jacques Pené	Directeur Général Solidarité-Santé

<p>SAINT HERBLAIN</p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- 44 822 habitants.</li> <li>- 1 000 agents municipaux.</li> <li>- Membre d'un district de 21 Communes regroupant 550 000 habitants, qui devrait prochainement être transformé en Communauté Urbaine.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dans le cadre d'une réflexion sur les questions de sécurité, plusieurs dispositifs de proximité ont été mis en place.</li> <li>- Un certain nombre d'équipements déconcentrés ont été créés.</li> </ul>

## GENESE DU PROJET

### *Historique*

La réflexion sur la territorialisation de l'action de la Ville de Saint-Herblain a débuté en 1997, avec la présentation, dans le cadre du Contrat de Ville, d'une fiche-projet sur la création de "Pôles urbains polyvalents des services publics déconcentrés" dans les quartiers en difficulté. Mais l'évolution de l'intercommunalité a suspendu le processus de mise en place de ces Pôles.

### *Objectifs*

La Ville vise plusieurs objectifs à travers le dispositif de territorialisation :

- Sécuriser le personnel détaché dans les quartiers.
- Mieux connaître les réalités sociales, en rapprochant les élus des habitants et en diminuant la distance entre le personnel et les élus.
- Accroître les prestations de services à destination des habitants, en améliorant leur connaissance et en leur facilitant l'accès à ces services. Il s'agit également de développer des services adaptés et personnalisés, en s'attachant à respecter l'égalité et l'équité dans le traitement des offres de services.
- Créer des lieux et des temps d'échange entre les agents des différents services publics, et susciter chez ces agents de nouveaux modes d'intervention.

### *Structures déconcentrées dans les quartiers*

Dans le cadre du dispositif, un certain nombre d'équipements déconcentrés ont été mis en place dans les quartiers : deux Mairies annexes, deux antennes du CCAS, quatre centres socioculturels, une MJC, une Maison du Citoyen et neuf clubs de Jeunes.

Le concept de "Maison du Citoyen" a été élaboré par le ministère de la Ville en 1993-94. Implantée au coeur d'un quartier d'habitat social en DSQ, elle a ouvert ses portes au printemps 1994. Elle est gérée par un Conseil d'administration, et offre un certain nombre de services : écrivain public, permanence du CCAS et de la CAF, garde d'enfants, club vidéo, aide aux devoirs. Les résidents du quartier peuvent y disposer à leur gré de salles polyvalentes pour l'organisation d'activités, de réunions ou de fêtes. Utilisant les anciens locaux d'une école primaire et maternelle, elle vient par ailleurs d'obtenir un agrément CAF. Sa mission et sa fonction ne se différencient plus guère de celles d'un centre socioculturel, elle vient d'intégrer la fédération -association loi 1901- des centres socioculturels de la ville. Tous ces équipements sont implantés sur le territoire de la commune.

Les Centre Socio-culturel et la Maison du Citoyen se situent plutôt dans les quartiers d'habitat social, la MJC plutôt dans un quartier résidentiel.

Ces équipements assurent des fonctions de délivrance de documents administratifs -état-civil, etc.-, d'aide sociale légale, d'instruction des dossiers du RMI, d'animation, de sécurité. L'éducation/petite-enfance, disposent d'équipements particuliers, indépendants. Il en est de même pour les services des espaces verts.

Au total, 487 agents, soit un sur deux, sont répartis dans les différents quartiers de la ville. Ce sont en majeure partie des personnels de catégorie B et C, et exceptionnellement de catégorie A.

Sur le terrain, des coopérations se sont mises en place entre les services municipaux déconcentrés et les autres services publics, suivant des logiques de réseau : DISS, AFPA, ANPE, Mission Locale, DDTE, Police, etc.

## ENJEUX ET PERSPECTIVES

---

### *La difficile intégration par les Services de la notion de projet*

La principale équation à résoudre provient du fonctionnement et de l'organisation de la fonction publique en général. Système vertical, hiérarchisé, sa conception et la culture de ses agents sont en opposition flagrante avec les missions à caractère transversal qui sont demandées aux agents dans les quartiers, en harmonie avec l'esprit de la déconcentration. La circulaire s'accorde difficilement avec la notion de projet.

### *Perspective d'évolution du dispositif*

La principale perspective d'évolution réside dans la mise en place concrète des "Pôles urbains polyvalents des services publics déconcentrés".

La mise en place de ces Pôles s'inscrit dans la logique de l'idée consistant à dire que le social envisagé sous un angle trop spécialisé engendre une parcellisation de la réponse à l'utilisateur-citoyen-client. Le logement, la culture, l'action sociale, le sport, l'éducation, ont aussi une dimension sociale, et le service public ne peut être la simple juxtaposition de prestations, dans la mesure où il comporte aussi une notion de cohésion sociale, d'égalité, et de citoyenneté. Les quartiers doivent pouvoir compter sur un service équitable délivré aux administrés, notamment à ceux qui éprouvent des difficultés.

La mise en oeuvre commune de services et de moyens déconcentrés à l'échelon du quartier va donc permettre de conjuguer remontée de l'information et anticipation des actions face à l'évolution des situations et des besoins.

En partenariat avec d'autres services publics, sur la base d'une intervention qui repose sur la proximité et l'accessibilité du dispositif, les objectifs sont les suivants :

- Déconcentrer un certain nombre de prestations réalisées par les services municipaux ou d'autres services publics partenaires au niveau du quartier.
- Développer une dimension sociétale plus que sociale dans l'action.
- Accentuer la lisibilité des actions municipales.
- Mettre en place une plate-forme interpartenariale de service à la population, décloisonnée, privilégiant transversalité, solidarité, et disposant d'un minimum d'autonomie de décision au sein des quartiers.

- Offrir à l'ensemble des citoyens une prestation de services publics de qualité égale quel que soit le lieu d'accueil -quartiers périphériques ou centre ville.

Mairie de Saint-Herblain 02 40 38 10 00

---

Yves Gouzien Chargé de Mission

## **IV) Les emplois de médiation.**

L'expérience des correspondants de nuits est sans doute une de celle qui pose le mieux la problématique du temps dans la politique de la ville. Elle ne fait pas que poser la question du travail de nuit ou plutôt son extension du jour à la nuit pour des questions uniquement d'insécurité.

Les correspondants de nuit assurent une mission d'écoute, de veille et de médiation nocturne de façon continue. Ils répondent à un besoin social. C'est en effet surtout la nuit que se manifeste des signes de nervosité, s'exprime un sentiment de solitude, d'insécurité, d'angoisse alors que les services publics deviennent plus invisibles et que beaucoup sont considérés comme inexistantes. Leur mission concerne la mise en place d'une veille technique et sociale. Celle-ci passe par l'élaboration de protocoles de collaboration interservices et de textes de référence déontologiques. Ceux-ci sont promus par le réseau des institutions concernées par l'emploi de correspondants de nuit. De même, ces nouveaux métiers posent la question de la pertinence de la délimitation des territoires d'intervention, du passage de relais entre les différents services notamment de secours, de sécurité, du travail social, des services techniques. Dans certains cas, comme à Rennes, la participation financière a été recherchée et obtenue. Des financements multiples peuvent être mobilisés : communes, intercommunalités, bailleurs sociaux, conseil général, mutuelles etc.... Le nombre des correspondants de nuit est en forte progression( environ 500 aujourd'hui ).

S'il existe de jour des services accessibles et attentifs aux difficultés de chacun, un grand besoin d'écoute, d'un interlocuteur de proximité régulièrement présent se fait sentir la nuit.

Les correspondants de nuit nécessitent pour être mis en place le respect d'une procédure très stricte. L'adhésion de la population doit être recherchée par une information précise et large ainsi qu'une concertation approfondie. Cette adhésion se gagne dans la durée. Ce type de service se situe dans une temporalité qui exclut l'urgence et la précipitation aussi bien dans sa conception que dans sa mise en œuvre et son évolution. Il est indispensable de faire mûrir l'idée et d'obtenir un très large accord explicite des partenaires. Le temps de la concertation est dès lors un gage de la réussite de ce type de service. De même, l'intervention des correspondants doit à la fois être rapide dans la prise en compte des problèmes mais bien souvent à tout à gagner à se situer dans le temps plus long de la négociation et du dialogue. Elle passe par une connaissance précise des personnes recrutés comme correspondants de nuit. Le service doit donc être mis en place d'abord à titre expérimental qui sera pérennisée ensuite au vu des résultats. La mise en place de ce service suppose donc un débat approfondi entre tous toutes les institutions et tous les acteurs majeurs du contrat de ville.

Une coordination efficace est nécessaire autour des correspondants de nuit. Chaque service public doit donc être impliqué dans le service. Il s'agit de décider ensemble d'un protocole d'accès et de partage des informations qui ont trait à ce qui a été vécu la nuit. Par ailleurs, il est indispensable d'assurer un lien entre les activités diurnes et nocturnes. Pour cela est nommé un responsable des équipes de correspondants de nuit qui est chargé d'assurer leur coordination et particulièrement, en aménageant son emploi du temps, de gérer ses activités en journée mais également d'en assurer certaines de nuit. L'instauration de liens conventionnels entre institutions est donc indispensable. Elles interrogent l'activité de chaque service.

La ville de Rennes a mis en place ce type de service. Il fonctionne depuis 1996 toute l'année, 7 jours sur 7. ( Il en existe dans d'autres villes comme Nantes ou Laval) Les horaires peuvent varier selon les besoins. L'organisation de ce service, son suivi nécessite la mise en place d'un comité de pilotage ( élus, préfet, police, procureur de la république, bailleurs et services sociaux, entreprises de transports, de gaz, d'électricité, représentants des habitants...) qui permet d'assurer le lien entre le jour et la nuit. Il étudie et porte les solutions qu'appellent les problèmes rencontrés la nuit.

Correspondants : Optima. Rennes. M. Bertrand Bernicot, directeur du pôle prévention d'Optima. 02 99 50 61 14

Laval . M. Guy Hubert, chargé de mission prévention-sécurité. Ville de Laval. Tel : 02 43 59 17 70

La Rochelle. M. Gérard Henno. Directeur de l'association locale de prévention et de médiation sociale. Tel : 05 46 41 32 32.

Le rapport rédigé par Madame Claude Brévan, déléguée interministérielle à la ville, et Monsieur Paul Picard à la demande de M. Claude Bartolone, Ministre délégué à la ville et intitulé : une nouvelle ambition pour les villes- De nouvelles frontières pour les métiers consacre une des ses parties à ce métier. Nous la reproduisons ici :

- **correspondant de nuit : un métier pour assurer la continuité d'une présence sociale de proximité.**

Le temps de la nuit est un temps spécifique. Peut-être l'est-il davantage encore dans les quartiers populaires, où le taux de chômage est important, où les modes de socialisation traditionnels sont moins opérants, où le brassage des cultures est plus fort. Davantage encore dans ces quartiers où le sentiment d'isolement social et d'isolement tout court est parfois prégnant pour certains.

Temps spécifique, la nuit a donné lieu à la création d'un métier nouveau : celui de correspondant de nuit.

Au nombre de quelques centaines aujourd'hui, les correspondants de nuit ont vu le jour à l'initiative de municipalités et des régies de quartier, à Rennes et Rouen d'abord, avant l'instauration du dispositif nouveaux services, emplois jeunes.

Centrés pour l'essentiel sur des fonctions de veille sociale et technique, d'aide exceptionnelle aux personnes en difficulté et de médiation de proximité, les correspondants de nuit investissent l'espace public au moment où la majeure partie des services publics, à l'exception des pompiers et éventuellement de la police s'est retirée.

Hormis l'intervention nocturne, deux principes spécifient leur intervention par rapport à celle traditionnelle des institutions: une présence en "temps réel" et la disponibilité pour une réponse immédiate.

Des premières évaluations disponibles quant à l'intérêt de leur travail, il ressort globalement que leur fonction est jugée utile. Ils concourent non seulement à une amélioration de la gestion urbaine de proximité mais également à l'apaisement des conflits de voisinage et – nous l'avons mentionné – permettent parfois de rompre l'isolement de certaines personnes.

Une des conditions de la réussite de leur intervention réside dans leur capacité à rechercher une complémentarité par rapport aux services traditionnels et à interpeller les pratiques institutionnelles. En retour, les services classiques doivent adapter leurs réponses en se recentrant notamment sur leurs missions essentielles et en tirant parti des informations et des éléments de diagnostic social ainsi recueillis.

Cette réussite se mesure notamment à la faveur de l'élaboration de protocoles de collaboration avec ces services (Rennes, par exemple) et dans la capacité de réponse rapide de ceux-ci. Ainsi, à Angers, l'instauration de correspondants de nuit a abouti rapidement à une modification de l'intervention d'un bailleur dans le sens d'une prise en compte dans un temps rapproché des petites dégradations, ce qui a eu pour effet de réduire la fréquence des dites dégradations.

Les équipes des correspondants de nuit sont composées en général de personnes de différentes générations, de niveau de qualification hétérogènes là encore et régis par des contrats de nature également différentes : emplois jeunes, CEC mais aussi contrat classique, non-aidé.

Concernant ce type d'intervention, il existe un réel risque de dérive sécuritaire : problème de positionnement de correspondants de nuit qui seraient assimilés à des vigiles. Ce risque doit être surmonté par la recherche d'un équilibre entre les nécessités d'une coopération cadrée (signalement des infractions via leur encadrement par exemple) avec les services en charge de la sécurité publique le cas échéant et l'aide aux habitants.

D'autre part, un autre risque possible concerne les atteintes aux libertés individuelles et les problèmes d'éthique: respect de la confidentialité.

Dans le cas des correspondants de nuit comme des femmes-relais, l'intervention répond à un double objectif: faciliter l'intervention des institutions sans s'y substituer (gardiens d'immeubles, policiers, travailleurs sociaux...) et contribuer à l'autonomie des publics.

Pour ces deux métiers identifiés, se posent deux interrogations importantes, que les associations et structures employeuses abordent et traitent dans le cadre de leur activité quotidienne mais qui demanderont une cadre national ou un soutien spécifique :

- le premier a trait au cadre déontologique d'exercice de ces métiers nouveaux. Bousculant d'autres interventions professionnelles, ces métiers appellent une formalisation reconnue, négociée et acceptée par tous de leurs principes d'action, comme s'y sont attelés les correspondants de nuit de Rennes ou certaines médiatrices sociales et culturelles du collectif de FIA-ISM. Ceci est une condition notamment indispensable au "bon chaînage" des interventions professionnelles
- le deuxième a trait à l'exercice même du métier, qui au delà des besoins de formations qu'il nécessite demande un travail régulier et important de super-vision pouvant faire appel à des vacations de spécialistes.

## V) les rythmes scolaires. Les contrats éducatifs locaux.

L'équilibre de l'enfant repose sur l'aménagement du temps journalier de l'enfant aussi bien à l'école qu'en dehors de celle-ci. Cette question est bien entendu centrale dans l'élaboration et la conduite des contrats éducatifs locaux.

Nous ne dresserons pas ici un bilan complet de ces contrats mais montreront à partir d'expériences concrètes comment la prise en compte de la question du temps dans la ville participe étroitement de l'amélioration de la qualité de la vie de tous, enfants comme adultes et permet d'élaborer une réflexion collective et partagée sur le contenu de l'acte éducatif considéré comme ne relevant pas de la seule compétence de l'école au sens strict du terme.

### A) l'expérience de Roubaix.

- les classes passerelles :

Cette idée de classe passerelle prend bien évidemment racine dans le constat des difficultés sociales dues aux restructurations industrielles nombreuses dont a souffert cette ville ainsi que sa région et aux conséquences qu'elles ont entraîné sur les conditions de vie des familles ainsi que sur leurs relations aux enfants et à leur intégration scolaire. La classe passerelle veut être un passage en douceur entre la maison et l'école afin de mettre l'enfant en situation de réussir son premier apprentissage. Elle permet de réserver un accueil de qualité aux plus jeunes enfants d'une école maternelle en pariant sur les atouts d'une équipe pluridisciplinaire.

Le projet consiste à permettre la prise en compte de trois temps spécifiques : celui de la rentrée des classes, celui de temps partagés au sein d'ateliers d'échanges, celui enfin de temps conviviaux au cours de repas.

- a) le temps de la rentrée des classes ;

les professionnels des classes passerelles préparent la rentrée suivante dès le mois de juin et durant tout le mois de juillet en allant à la rencontre des nouveaux parents et enfants dans les autres structures du quartier( crèches, haltes-garderie, protection maternelle et infantile ) ou éventuellement chez eux ou encore en organisant des moments festifs.

- b) les ateliers.

L'école disposant de professionnels peut prendre en charge les enfants dans des ateliers d'activité de type peinture, perles, motricité, chant. Ces temps sont autant de moments de contacts privilégiés qui peuvent se nouer avec les enfants. Afin d'impliquer les parents, il leur est proposé de participer à ces ateliers. Ces ateliers avec les parents sont aussi des moments d'échanges culturels.

- c) les repas.

L'éducateur de jeunes enfants rencontre les enfants au cours des repas en plus de l'équipe de surveillants et des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles. Ces temps sont des temps de rencontres, de partages, de connaissance réciproque et de contacts privilégiés.

B) le contrat éducatif local ( CEL).

Il se donne notamment comme objectif la prise en considération de la globalité de la journée et de la semaine de l'enfant et du jeune tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'école. Il nécessite de tenir compte des temps de diverses institutions. Leur coordination est donc au centre de ce projet. Le projet éducatif est celui de tous ceux concernés par l'accueil de l'enfant et non pas seulement celui de l'école.

La question du temps des libres des enfants et des adolescents est au cœur des propositions des partenaires locaux. Mieux équilibrer les activités quotidiennes des enfants, les mettre en cohérence avec la journée scolaire, aménager cette dernière en fonction des rythmes de l'enfant font partie des priorités. L'aménagement du temps péri-scolaire est ainsi aménagé avec le projet de l'école.

Les temps de la journée font l'objet de réflexions et de décisions spécifiques : pause de midi, temps d'accueil avant et après la classe, activités extra-scolaires.

## GRENOBLE

Le CEL permet désormais aux enfants de choisir entre la découverte d'une activité (pendant la pause de midi ou en fin de journée), l'initiation (en cycles de cinq à dix séances) et le perfectionnement qui implique de s'investir sur l'année qu'il s'agisse d'activités sportives ou culturelles.

La liaison école/collège est retenue comme axe de travail débordant du cadre initial du CEL. En effet, le CEL ne peut avoir véritablement de sens s'il se limite au temps péri scolaire. L'enfant qui apprend à l'école doit pouvoir trouver une prolongation de ses apprentissages hors de l'école. S'il a découvert l'informatique de façon ludique hors de l'école, cela l'aidera sans doute dans ses apprentissages.

Le projet éducatif local doit être articulé au temps de l'école et des différents niveaux d'enseignement afin que les enfants et les jeunes adolescents de la maternelle au collège puissent vivre leur temps éducatif d'une manière cohérente.

Correspondant : M. Roger Merlin, adjoint au maire, vie scolaire et coordination jeunesse. 11 Bd Jean Pain BP 1066 Grenoble Cédex. 1. Tel 04 76 76 36 36

## FONTENAY-aux-ROSES

Dans chacune des douze écoles de la ville, un projet pédagogique a été élaboré par l'équipe enseignante et les parents avec le soutien de la municipalité. Ainsi de multiples activités dispensées par des intervenants recrutés par la municipalité, agréés par l'éducation nationale et financées par la ville, la direction départementale de la jeunesse et des sports, la caisse d'allocations familiales ont été mises en place dans chaque école sur le temps scolaire mais surtout autour de l'heure du déjeuner et le soir après la classe. En maternelle de nets progrès ont été constatés quant à la scolarisation et à la socialisation des élèves. Les interventions dans le domaine du conte ont favorisé la langue orale et amélioré le vocabulaire des enfants. La musique a renforcé leur capacité d'écoute et de concertation en classe.

### *D'une fonction de garde à une fonction d'accueil*

Si la garde consiste à surveiller un être pour le protéger et le défendre, en l'occurrence au sein d'une collectivité, l'accueil au contraire consiste à le recevoir, au sens étymologique de réunir, associer, adjoindre.

C'est ainsi que les garderies tendent à s'organiser comme de véritables temps d'accueil et d'éducation. Les animateurs des centres de loisirs jouent un rôle essentiel dans la cohérence et la continuité des activités de l'enfant lors des différents temps d'accueil. Le projet pédagogique des centres de loisirs, loin de segmenter l'enfant dans ses activités ponctuelles, le considère comme une personnalité globale qu'il faut aider à s'épanouir. En ce sens l'organisation de l'accueil du soir en cohérence avec l'action générale des CLSH et du projet d'école doit accompagner la courbe descendante d'effort de la journée et se rapprocher d'une tranquille récupération dans l'attente du retour de la famille.

### *Au groupe primaire de la Roue de*

De 16 h à 18 h le temps est aménagé de la façon suivante :

- 16 h 05 à 16 h 30 : goûter et sortie échelonnée avec entrée des parents dans l'école
- 16 h 30 à 17 h 30 : aides aux leçons et aux devoirs avec encadrement par des enseignants
- 17 h 00 à 18 h : ateliers de jardinage, ateliers culturels, jeux sportifs, ludothèque ou BCD avec des enseignants volontaires ou bien mise en place d'un atelier différent tous les jours (danse, sport, pyrogravure, couture, modelage...) organisé par des animateurs du centre de loisirs

Correspondante : Mme Laurence Bartolini coordinatrice CEL , rue Boucicaut BP 80 92263 - tel :01 41 13 20 00

### **EVRY**

Le temps libre se définit comme le lieu privilégié de la découverte de soi au travers des autres, de la découverte de l'environnement, de la préparation à l'avenir et de la structuration de ses propres choix. En ce sens le temps libre n'est pas synonyme d'absence de contraintes mais de contraintes librement consenties et de plaisir qui sont autant de conditions nécessaires au dépassement de soi.

A de nombreux enfants ou adolescents qui ont leur temps complètement déstructuré il convient de proposer une offre continue et structurante d'activités.

Le temps scolaire qui correspond à 850 heures doit permettre aux enfants de transférer leurs compétences acquises dans les différents temps sociaux et de s'initier à l'ensemble des formes d'activités afin d'inviter les familles à relayer ces initiations hors temps scolaire.

Le temps de présence des enfants dans leur famille est estimé 2000 heures par an(hors temps de sommeil), car les obstacles culturels et économiques ainsi que ceux liés à l'éloignement constituent des obstacles importants à la mise en œuvre d'une relation éducative forte.

## *Le temps d'éducation populaire*

Longtemps laissé pour compte, temps vide d'attente ou de transfert, ce temps répond au besoin de garde des enfants qui ne sont pas ou plus à l'école et pas encore dans leur famille et à la prise en compte des jeunes dans leurs loisirs. Ce temps dépasse les temps scolaires et familiaux associés et correspond à 3500 heures ;

Cependant, que ce temps soit organisé ou non il doit répondre, en complément, aux fonctions déjà tenues par l'école et par la famille, aux axes suivants : expérimentation, coopération, promotion, démocratisation et médiation. ( Correspondant : M. Maurice Bensoussan, Maire adjoint chargé de l'éducation. 01 60 91 60 98 ).

## NANTES

La mise en cohérence et l'articulation entre les actions qui sont développées sur les temps scolaires, péri et extra-scolaires sont recherchées systématiquement pour assurer une continuité éducative aux apprentissages et aux activités de l'enfant.

### *Aménagement du temps de midi*

- création de plusieurs services pour échelonner les repas
- mise en place d'activités diversifiées
- choix des enfants sur certaines écoles de s'inscrire ou non dans des ateliers
- institution d'un temps de repos pour les plus petits

### *Décloisonnement du début d'après midi*

Mise en place d'activités calmes entre 14 h et 15 heures sans apprentissages fondamentaux. C'est un temps scolaire aménagé autour :

- respect du rythme biologique
- prolongement sur certaines écoles des activités périscolaires
- ouverture de l'école

### *Liens avec les structures locales*

#### Le sport

Une articulation est établie entre les différentes pratiques sportives sur un quartier le mercredi après midi ou sur la plage 17/18 h

Le centre d'initiation sportive est organisé en partenariat avec les clubs et l'animation sportive municipale

Des pratiques sportives informelles sont proposées sans inscription ni obligation aux jeunes

#### La lecture

- accueil d'auteurs au sein des bibliothèques de quartier
- lecture « hors les murs » le mercredi
- bibliothèque de rue le dimanche à la porte des habitants avec aménagement de lieux provisoires de lecture
- mise en place de BCD dans les écoles
- découverte de la bibliothèque du quartier sur temps scolaire

*L'accompagnement scolaire* se situant hors temps scolaire, ne doit pas se confondre avec les actions conduites dans le temps scolaire (études dirigées, soutien aux élèves en difficulté, aides spécialisées) peut donc prendre place dans les activités organisées sur le temps dit périscolaire.

Défini comme une aide temporaire, à dominante éducative, il s'adresse à l'enfant en relation avec sa famille et s'inscrit dans la complémentarité et la continuité des actions engagées par l'école.

Trois axes majeurs d'intervention peuvent lui être assignés :

- l'aide au travail personnel

- la relation humaine pour l'enfant en situation familiale difficile et qui a besoin d'une écoute,
- l'ouverture culturelle par la mise en place d'activités artistiques, scientifiques, informatiques et d'actions autour de la lecture

Il conviendra que les actions engagées à l'échelle de chaque quartier s'inscrivent dans la continuité éducative et que toute information sur l'existence de l'accompagnement scolaire passe par l'école, afin d'assurer la cohérence des approches et des contenus. La responsabilité des familles est un axe prioritaire de l'action.

***Autre problème posé*** : celui concernant le temps nécessaire à l'élaboration des projets pour que les acteurs (institutions, parents voire jeunes) puissent entrer en contact les uns avec les autres, qu'ils échangent leurs idées, qu'ils discutent et élaborent le projet et appréhendent ainsi leur rapport aux temps familial, social

Les enfants sont conscients de la mise en place de nouveaux rythmes scolaires parce qu'ils remarquent des changements, surtout grâce aux activités qu'ils pratiquent désormais avec l'école ou en complément de l'enseignement.

Les parents constatent généralement que les aménagements sont à l'origine d'un plus grand plaisir à aller à l'école. L'enjeu des aménagements des rythmes scolaires ne se réduit pas aux seules relations à l'école. la mise en place de périodes libérées a pour objectif de permettre à tous d'accéder

Aménager le temps de l'enfant c'est bousculer une organisation sociale définie par l'adulte.

La sociologie a montré depuis longtemps qu'à l'organisation du temps répondait une organisation des pratiques sociales, qui inscrit les rapports sociaux entre les acteurs et leur hiérarchie, qui structure les statuts et les cultures professionnelles.

Correspondant : M. Jean Pousseur. Adjoint au maire chargé de l'éducation. 02 40 41 66 97

*Contact DIV : Raymond Chabrol, Directeur de cabinet  
Tel : 01 49 17 46 35  
E-mail : raymond.chabrol@ville.gouv.fr*